

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2025

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 966)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS8

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2022, seulement 12 % des étudiants en médecine ont choisi de s'installer en activité libérale à la fin de leur formation. Une majorité choisit l'exercice salarié ou hospitalier, une tendance en augmentation.

Les médecins salariés à l'hôpital ou dans les centres de soins non programmés ne sont pas médecins traitants.

Or notre pays en a grand besoin, près de 6.7M de Français n'en ont pas.

Comment y répondre ?

Le régime d'autorisation d'installation des médecins que cet article propose d'introduire pourrait inciter les étudiants à davantage choisir l'exercice salarié, au détriment de l'exercice libéral. Notre pays a besoin, au contraire, d'inciter davantage de médecins formés à s'installer.

Après réflexion, cet article apporte une réponse inadaptée à un réel problème, celui de la désertification médicale, et qui pourrait même l'aggraver.

Afin de remédier à cette désertification médicale, synonyme de difficultés d'accès aux soins, il faut d'autres solutions. Parmi celles-ci, l'auteur de l'amendement appelle à un choc d'attractivité pour l'installation durable des professionnels de santé dans les territoires.